

Vous pouvez bénéficier

Aides financières*

**sous conditions de ressources et de localisation*

L'aide de l'Etat peut aller de 35% (pour les propriétaires modestes) à 50% (pour les propriétaires très modestes) dans un plafond de 30 000€ (gain énergétique de 35% minimum).

LES PLAFONDS DE RESSOURCES POUR L'ÉLIGIBILITÉ AU PIG

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 879	19 074
2	21 760	27 896
3	26 170	33 547
4	30 572	39 192
5	34 993	44 860
Par personne supplémentaire	+ 4412	+ 5651



Assistance administrative et technique

(entièrement prise en charge par la Communauté de Communes)

À qui s'adresse ce dispositif ?

aux propriétaires souhaitant effectuer des travaux :

- de réhabilitation des logements dégradés
- d'autonomie et de maintien à domicile
- d'économie d'énergie



ATTENTION !

ne pas commencer les travaux avant autorisation

Venez nous rencontrer

Il est obligatoire de prendre rendez-vous auprès de

Mme Magalie CARTIGNY : 03 27 69 70 85

cartignym@groupe-sai.fr

ou sur www.solihha-sambreavesnois.fr

Les permanences

De 9h à 12h

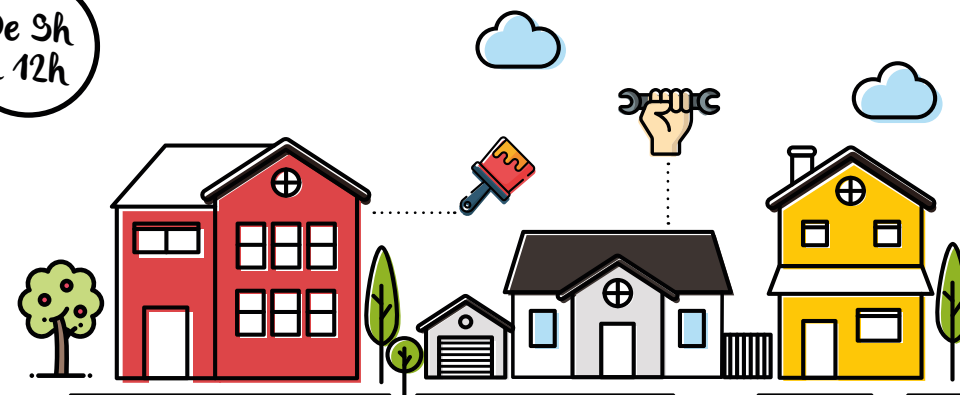
- 1^{er} lundi de chaque mois **LANDRECIES** (au bureau d'accueil communautaire, Caserne Clarke)
- 2^{ème} lundi **LE QUESNOY** (au siège de la CCPM, 18 rue Chevray)
- 3^{ème} lundi **BAVAY** (au bureau d'accueil communautaire, 59 rue Pierre Mathieu)
- 4^{ème} lundi **LE QUESNOY** (au siège de la CCPM, 18 rue Chevray)

Communauté de Communes du Pays de Mormal
18 Rue Chevray 59530 LE QUESNOY
Tél : 03 27 09 04 60
contact@cc-paysdemormal.fr
www.cc-paysdemormal.fr

Agence Nationale de l'Habitat
Tél : 0 820 15 15 15
www.anah.fr



Vous êtes propriétaire en Pays de Mormal ?



Vous envisagez des travaux dans votre logement ?

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement ?



AMÉNAGEMENT POUR LE MAINTIEN À DOMICILE



TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT



TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'HABITAT



Votre habitat n'est plus adapté à vos besoins ?

ENSEMBLE, REGARDONS VOTRE SITUATION :

- Diagnostic d'autonomie
- Les aides disponibles
- Les démarches à entreprendre

Votre facture de chauffage est trop élevée ?



ENSEMBLE, ÉVALUONS VOTRE SITUATION :

- Vos besoins
- Une étude thermique
- Préconisation des travaux à faire



Vous êtes propriétaire et vous avez des travaux importants à réaliser ?

NOUS VOUS PROPOSONS :

- D'évaluer l'état du logement
- Une étude thermique
- D'élaborer un programme de travaux